Lauis et Conti. CONDITIONS: DIX FIASTRES PAR AN-Payables six mois d'a ance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an. Aucun abonnement, ne sera arrêté, à moins que les ar

rages ne soient payés, et à moins que celui qui voudre suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au nuneur me L'ABEILLE, huit jour avant l'expiration du trimestre conrant. Les avis se oublient en Anglais et en Français et or

n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une prestre pour per Lignes, en moins, pour chaque insertion, la première comptant double. Les avia dont le nombre d'insertions ne sera pas limité eront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de cent and les auront envoyés,

irend des abennemens à l'année, pour publicr les Ageun abannement nour la campagne ne sera recu

moins qu'on n'indique quelqu'un en ville charge de paye régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doiven etre affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la

POUR ST. LOUIS. Le bateau & vapeur MOGOL capitaine Hunt,est maintenant en déhargement, et sera grêt a prendre du fiet lund; ayant céjà une granc partie de son chargement engagée, il partira sous seu. Poi ret on passage, ayant de benux emménagemes. S'indrésser (1 mai) FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR LA MOBILE (par la voie du (ac).—Le bateau à vapeur LIT-TLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à mult précis, tous les vendredis, pendant toute le saison. S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levec. EXCURSIONS DE DIMANCHE. A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

Le bateau & vapeur CORSAIR, capitaine Knight, pertira de lac, à cles les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits vii-dessus, à 9 heures A M b'ication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au reiour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivers à 8 heures A M.

nformatione s'adresser & bord au capitsi à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17 Wm BAGLEY, agent. POUR TABASCO. La goclette mexicaine TITAN, capitaine Sanches,

La pocietie meaticatie avantum engagé, partira sous parati de sa carganeun engagé, partira sous pou. Pour fret ou passage s'adressee à bord ou à PRATS & FLS POUR LA MOSSILE-(per le fleuve).-Le no 52 rue Ste. Anne. goelette paquebut CORA, capitaine Carson, est maint nant prête à recevoir son chargement et prettra sous peu. Pour fret ou pussage s'adresser 4 bord, vis é vis à Dounne par l'est de la Dounne de l'est de

perfera cons pen. Four fret ou pressages suresser a noing vis a vis la Douane, ou a TGURNE & BECKWITH.

1 mai 28 et 29. Nouvelle Levée.

POUR PHILADELPHIE.—La goélette fine voltère ELIZABETH & REBELCA, calitaine Purrows pent recevoir 6 on 8 Dasseyers. POUR PHILADELPHIE.—La goëlette fine vodière ELIZABETH & REBELCA, capitaine Burrows, peut recevoir 6 on 8 passagers. L. depart est fixé à sanodi prochain. S'adresser à bed, vis à vis la rue Girod, ou à

TOURNE & BECK WITH

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La présent prête à prendre charge et partire fuces

amment, pour fiei ou passage, a fedresser à hord vis-TOURNE & BECKWITH. samment, pour fiel ou passage, a'afresser à hord vis Nouvelle Levée no 28 et 29. POUR LA MOBILE.

POUR LA MOBILE.

La goélette paquebot MONTGOMERY, c'apitaine A. Snuth, est à présent prête à presedre charge
et partira sous pen. Pour fret ou passage, s'adresser TOURNE & BECKWITH. Nerveile Levée no 28 et 29 m

POUR BORDEAUX.—Le heau navire le BALLOCHAN, no 2, attendu de jour en jour, repartira pour cette destination, quinze jour après non arrivée. Ce navire neuf doublé et chevillé on œuivre, marrivee. Ce navire neur nomme et energie en carrer, une dimette élégante et commode pour les passagers. 

101 R MATAGUALDA OU FOINTE COXE.

La goèlette neuve fine voilière SPARTACEIS, chevillée en cuivre, capitaine Condin, avant la plus grande partie de son chargement engagée, partira enniénagemens supérieurs, à adaesser à WILUAM BRYAN. Pour balance du fret on passage, syant des

POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La gordette PEROU, capitaine Johnston, ayant la principal princip ou fret ou passage, s'adresser à bord, mi à

TOURNE & BECKWITH,

PIDIR LIVERPOOL—Le heau navire MA RATHON, capitaine R. Eldridge; ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans dé-

Pour fiet ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
LAMBETH & THOMPSON, rue St. Charles.

A FRETER OU A LOUER. port d'environ 800 hart's, S'adresser & en cuirte, du

22 avro] JOHN CROSBY, rue de la Donne, no 16, POUR LE HAVRE. Le navire NORTH AMERICA, capt Heath, ayant latotalité de son chargement eng gé, parti-ra incessamment. Pour passage seulement, ajant de bons enménagement, s'adress

E soussigné nyant formé, à compier de ce jour, I E soussigne nyant tortue, a company time société avec Mons. Charles Bouldousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle Orléans, sous la raison " Gallwey et Bos donsquié. P. H. GALLWEY,

31, rue de la Cammune 8 avril-1m OUR DES PREUVES Paroisse St. Jacques Sur-cession de feu Patrick Uriell—En vertu d'un ordre de Cesson de Jeu Paurice Orica—en vertu d'un orore de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacque, en date de ce jour, j'exposerna en vente publique et à l'enen date de ce jour, j'exposerna en vente publique et à l'enesn, sur les heux, le landi 25 jour du mois de mai prochain au bill intitulé: 'Acte pour changer l'époque de la teesn, sur les heux, le landi 25 jour du mois de mai prochain au bill intitulé: 'Acte pour changer l'époque de la te-

a dix heures du matin,
Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jactrict judiciaire de l'Etat de la Loufsanne.' Une HABITATION stude dans cette paroisse St. Jacques, au la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Neuvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, 'Acte pour créer une corporation sous le fitre de

droits et privilèges qui peuvent y appartenir,
Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et hui jours après, savoir le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, ingt neuf esclaves attachés à la dite habitation. Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des bil'ets endosses à satis on, pryables au bureau de Peyroux, Rivarde & en, a ouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privi-

lège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant

Les actes de vente des esclaves seront passes pardevant. Théodore Séghers notaire publie dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse. Mr. La Branche, au nom du comité d'enrolement, St. Jacouss. Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.

L. M. TANEY, juge. A NIMAUX EPAVES—Artees et conduits à l'ecurie A NIMALA EPAVES—Arretes et commissa i comis rue Girod No. 121, pres du corps-de-garde: Le 28 avril—un cheval chatain fonce, ou bai, queue courte, ferré des 4 pieds, pas de marque.

sent avertis de les retirer en payant les frais d'entretien, d'avis et autres, sans quoi ils seront vendus conformément aux ordonnances de la Corporation, par P. A. Guillotte, encanteur public, le ler. samedi qui suivra le 10e GASBRIDGE. la publication du present. commissaire et syndic. GLACES ET SORBETS

LES encouragemens que j'ai reçu l'année dernière de rous, mesdames, m'ont engagé à choise un local où je pourrat, quelque fut l'état du ciel, vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si salutaire distributer cos graces et ces sorocis se uoux, se saiutaire pendint les chaleurs de l'été: ma ranison n'asra rien qu rappèle un case, car rien n'y sera donné que ne puisse boire was feinme; elle ne sera qu'un lieu de réunion où l'on sime-ra à se rendre, parreque tout y rappèlera les lieux du bon ton qu'à Paris les dames visitent toujours avec plaisir. Outre les glaces et les sorbets nous avons rassemblé pour la varieté tous les doux breuvages, comme groscules gazouses, limonades gazouses, orangeade et les sues de fous les rafraichissans. Prous ouvirons dimanche, 12, rue Royale entre Ste. Anne et Orléans.

Il avril—jin GRENIER, confiscur.

TENRALTES-Billet d'échange sur Londres, pour 2498 livres sterling, à vendre par LAMBETH & THOMPSON, 18, rue St. Charles.

AMBETH & THOMPSON, 18, rue St. Charles.

OHANGE sur la France à vendre par

OHANGE sur la France à vendre par

ERRES—240 Dalious assortis, et choisis pour le marche du Méxique, consistant principalement en pots à ances, en verrines, verres à loire grands et petits, ethandeliers plaques &c. 30 ballots consistant aussi en enaffes, verre taillé verres do. &c., sujets au rembourse de la Banque, de la Nonvelle-Orléans, refét mis à l'ordre special du jour, pour samedi pro-

Favence—150 billots assortes cuores pour le marche du Mexique, à vendre par JAMES M. CROSEY.

Etat de la Louisiane

MARDI. 11 mars 1835 Le sénat s'est assemblé conformément à

'ajournemen'. Membres présents Mrs. Charles Derbigny, président. Bessier, Dupré, Hoa, Labauve, La-

branche Moore, Reid, Tête. M. J. E. Johnston, sénateur élu de Féliciana, en remplacement le L Saunders, démissionnaire, s'est présenté pour prendre possession de son siège, et a prêté le serment requis

Sur motion de M. Bossier, M. Lacoste a été

Un message écrit du gouverneur, a été apporté par M. Forstall, son secrétaire privé. M. Moore, au nom du comité auquel a été M. Moore, au nom au comme auquer à la référé le message du gouverneur, relatif à la amender l'acte intitulé "Acte pour abroger l'acte intinomination d'un médecin de la prison de la la respectation de la prison de la la respectation d'Orléans, a présenté, comme rapporteur un bill intitulé: 'Acte pour venir ne secours du docteur Wm. Flool, et pour d'autres objets', approuvé le 17 mars 1818. Ce bill a été lu pour première fois, exempté de la règle

et passé. Sur la motion de M. Reid, la résolution suivante a été adomtée.

Résulu que le comité nommé de la part du sénut. pour examiner le pénitentinire de l'Etat, recevre une compensati a pour frais de voyage de la Nouvelle Orléans à Baton Rouge, et de Baton Rouge à la Nouvelle Orlenne.

ORDRE SPECIAL OU JOUR. \*Acte pour requérit l'avocat général d'instituer une poursuite contro la compagnie de Navigation d'Orléans' la seconde lecture de ce bill a été complètée.

Le bill a été amendé, et, sur motion, exempté de la règle, passé, et porté à la chambre. Un message du gouverneur, apporté par M. A. Forstall son secrétaire intime, s informé le sénse, que le gouverneur a approuvé et signé le bill intitulée 'Acte pour autoriser le Trésorier de l'Etat, à présen-

ter au nous de l'Estat de la Louisiane, aux cours de district des Eints Unis, jour les districts de l'est et de ouest de la Louisiane, des exemplaires de certains M. La Branche, au nom du comité d'envolement. déclare dument enrols le bill intitulé: 'Acte pour

amender la 5me section de t'acte jutitulé acre pour amender les divers actes pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuve le 9 Mars 1827.' Ce bill a été porté à la chambre, sour être soumis à la signature de l'arateur. Sur la motion de M. Dopré, le sénat a pris en conmidération le bill intitulé 'Acte pour amender et supe

pléer les divers actes relatifs à l'Association Consolidee des Cultivateurs de la Louisiane.' Ce bill a été sempté de la règle, passé et porté à la chambre. Sur la motion de M. Derbigny, le seint a pris en onvidération le bill intitulé Acte pour autoriser le exemple de la règle et passe juri de police, de la paroisse de Jefferson, à contracter in emprent.' Le bill a cié amendé, exempté de la

èlle, passé et porté à la chambre. Sur la mot on de Mr. Hon, le sennt a pris en consid ation le bill invitulé sote pour amender. l'acte initu 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à conisses de Pontchartrein.' Approuvé le 20 janvier 1830.' Ce bill a été exempté de la règle, passé et porté à la

Sur motion, le sénat s'est occupé à huis clos d'affaires de l'executif.

Les portes ont été ouverte ORDRE DU JOUR. Seconde lecture.

Acte pour créer un district d'élection addition dans la paroisse d'Est Béliciana. Le bill a élé exemple le la règle et passé. "Acte pour établir na district additionne, tiens le

arm-se de la Pointe Coupée. 'Ce bill à eté déposé sur bureau, snumis à appel. 'Acte pour déterminer les cas dans lesquels le defondeur en matières criminelle' jouira du droit de recusation présumptoire 'Ce but a été exempté de la

règle et passé. 'Acte pourroyant à ce qu'il soii fourni au Juris de Police des différentes parousses de l'Elat, copié des l'bleaux d'évaluation des propriétés taxables dans les dites paroisses, et pour d'autres objets.' Ce bill a été exempté de la règle et passé.

Acte pour créer trois notaires publics a ddition dans la parcie e des Rapides; et pour d'autres objets, L'e bill a clé exemplé de la règle et passé. Un mesange écrit du gouverneur, a été apporté pa Mr. A. Forsiall son pecrétaire intime.

Un message de la chambre des Représentans, porté par Mr. Eastin son greffier a demande le con cours du Sénat sux bills survanul 'Acte pour venir au secoura de la Vve. J. B.

La gollette fine vollère CAROLINE, capitaine, Bickam, doubles, cloude et chavillés en guiste de la paroisse St Jacques; et pour d'autres 'Acte pour incorporer la société Céleste de secours

pour les veuves et les orphelins dans l'indigence, et pour d'antres objets." 'Acte pour a corder certnins privilèges au Bac vapeur de la ville de Laf yette.' P. J. TRICOII. 11 avril d'enrôlement a trouvé dûment, enrôlé les actes et les

résolutions qui suivent: 'Acte pour maimenir en force la Charte de la ron régation Catholique et Romaine de la paroisse SI Charles, dans le comté de la côte des Allemands.

'Acte pour donner certains pouvoirs au jury de polce de la paroi-se de Living-ton et pour d'autres odjets, Révolution relutive à l'amelioration du bayou Tè che.

nue des sessions des cours du Seme et du Seme dis

'Acte pour créer une corporation sous le fitre de

'Acte pour désendre le jeu.' Sur la motion de M. Moore, les amendements saite par la chambre au dernier des deux bills précédens nt été pris en considération par le sénat: les deux premiers amendemens out été rejetés; le troisième :

Sur la motion de M. Hoa, le senat a'est ajourne demain, à dix beures du matin.

Jeudi, 12 Mars 1835, Le Bénat s'est assemblé conformément à l'ajourne

declaré dument enrolés les bills et les résulutions qui suivent;

··Résolution invitant la Burenn des travaux publice a ordonner l'examen du bayen Vermillon. 4. Acte pour changer l'époque de la tenue des ses-ions des Cours de district du 3e et du 8e district judi sions des Co Les propriétaires des susdits animaux sont par le pré- ciaire, et dans la partiese d'Iberville dans l'Etat de la

" Acie pour donner certains pouvoirs eu Jury d Police de la paroisse de Livingston. " Acte pour incorporer la Compagnie de la Manufacture de briques patentées, dans la paroisse de Li-

Acte pour venir au secours de l'Académie de Montpellier. " Résolution requiérant le relevé du bayon Teche.

Sur le motion de M. Bossier, le Senat a pris en considération le bill intitulé "Acte pour affecter une mme d'argent à la réparation de l'Ecole Natchitoches, et pour d'autres objets, Ce bill a été exemplé de la régle, et lu pour la seconde fois. Mr. Hoa a proposé le rejet de la 8e section, ayant pour objet l'appropriation d'une somme de 1500 | prastres pour la continuation d'une école dans la pacoisse de Ste. Marie. Mr. Reid a demandé l'appet

nominal sur cette question, lequel a donné le résultat Pour le rejet; Mrs. Bossier, Hon, Johnson, Labau-

Sur la motion de Mr. Moore le bill intitulé: " Acte pour incorporer la Compagnie de l'Hôtel de la Bourse, avec privileze de Banque, "a été mis à l'ordre spe-

to intitulé: "Acte pour changer l'époque de la tenue diers sérieraux dons l'Etat de la Louisiare." Sur des sessions des Coms de district, du 3e et du 8e la motion de Mr. Bossier, ce bill a été exempté de la DOUZIEME LEGISLATURE-1re. SESSION district indiciaire, et dans la paroisse d'Iberville d'ans règle et passé. l'Etat de la Louisiane, " a été référée à un Comité

Mr. Labauve, au nom du Comité auquel à cie référée la 4e section fle l'acte intitulé; " Acte pour chan ger l'époque de la tenue des sessions des Cours de district du 3e et du 8e district judiciaire, et dana la Dupré, la considération de ce bill a été remise à pathisse d Iberville, dans l'État de la Louislane," a démain. présenté un bill intitulé: "Acte pour suppléer l'acte l'Acte pour venir su secours de Thomas H. Chew, intitulé "Acte pour changer l'époque de la tenue des futeur de Mary Ann ét de Morthe Ann Davis.' Ce bill sessions des Cours de district, du Be et du Be district a été exemplé de la règle et passé, indivision des Cours de district. judiciaire, et dans la paroisse d'Iberville, dans l'Etat de la Louisiane. Ce bill a été exempté de la règle, heutres du matin. andsé et porté à la Chambre.

Un message de la Chambre des Réprésentalis, apporté par Eastin son greffier, a demandé le concour du Senat, au bill strivant: " Acte pour autoriser le Gonverneur à Tournir de

armes à la Compagnie de mitice régulière, conduc sous le nom de tre Compagnie du Ge régiment. "Acte pour umender l'acte intitule " Acte pour

Mermenteau, dans la parbisse de St. Landry, pour du nombre d'années déterminé, et pour accorder le de privilège à Jean Mouton Jr. sous les conditions y mert tionnées; " approuvé le 23 Jun 1829," "Acte pour amender l'acte intitulé " Acte, pour

incorporer la Compagnie d'Assurance do l'Océan, approuvé le 2 Mars 1835, " Le même message a justirmé le Bennt, que le Comité d'enrôlement de la Chambre a trouve dument curolés les bills et les résolutions qui suivent

Résolution relative aux créances acriétées du Tré-" Acte pour transférer le siège de la Justice. Van Buren à Springfield, dans la paroisse de Lidingaton.

"Acte pour accorder certain privilège à Félix Garcia. " Acte pour gutoriser le Présorier de l'Etat à payer certaines sommes d'urgent aux Bhérils des parvisses Sh Martin et St Jean Baptiste.

" Acte pour venir au secours de Henry Keene de la e de Baton-Rimge." Résolution invitant nos Sénateurs et nos Reprénians au Congrès, à solliciter du Gouvernement général des concessions de terre, en faveur de la Compagme du chemin à coulisses, et de la Banque, de

'Atchafalaya, " Ces bills et ces résolutions ont été présentés à la igneture du Président. Le même message a informé le Sénat que le comisé d'eurôbement de la Chambre, a déclaré sitment barole le bill, provenant du senat, intitule 'Acte pour amender la cinquième section de l'acte intitule? pour amender les divers actes pour incorporer la ville

de la Nile Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 9 mars 1827 Le Président du sénat a signé et bill. Sur la motion de Mr. Hon, le sénat a pris en considération le bill, provenant de la chambre intitulé acte pour amender l'acte intitule acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance de l'Océan, appronvé mars 1835.' Ce bill a été in pour la première fois,

OPRRE DU JOUR. Lecture des messages de la chambre \*Acte pour accorder certain privilège guie du Bac à rapeur de la ville de Lulayette, et pour d'antres objets. ? 'Acte suplementaire aux divers actes relatife à la

Cour de Cité de la Nile Orléan-; et pour d'autres 'Acte relatif à une cour de Recorder; et pour d'autres objets.

message du gouverneur, apporté par A. E. Forstall son secrétaire intime, a informé le sensi qui e gouverneur a appronvé et signé le bill intitulé octe pour maintenir en force la Charte de la Congre gation Catholique et Romaine de la Paroisse de Si.

Un mesage écrit du gouverneur n été remis en même jemps an Président du sénat. Sur motion, le senat s'est occupé à huis clos d'afsires de l'exécutif. Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain, 10 ieures du matin.

VENDREDI, 13 Mars 1835. Le sennt s'est assemble conformement à l'ajourne Membres présens: Mrs. Chls Derbigny président, Bossier, Dupré, Hos. Johnson, Labouve, La Branche, Acoste, Moore, Nicholas, Potche Reid, Tenriey, et

Mr. LaBranche, au nom du comité d'enrôlemen declaré dûment enrôlés les bills et les résolutions qui 'Acte pour transférer le siège de la justice de Van Buren à Springtield, dans la parvisse de Living ston

'Acte pour autoriser le Trésorier de l'Etat à payer tertaines sommes d'argent aux Shérifs des parvisses de St Martin et St. Jean Baptiste." 'Acte pout venir au serours de Henry Kedne aroisse d'Est-Bâton Rouge:'

'Acte pour accoder certain privilège n Félix Gar-Résolution relative aux créances du Trésor.

Resolution relative à des concessions de terre, de la part du gouvernement général, en faveur de la compagnie du chemin à coulisses et du la Bauque de devra être employées aux objets y mentionnes l'Atchafalaya.' Ces bills et résolutions ont été signés par le Présis

dent et portés à la chambre. Mr. Bossier a fait la motion de nommer un comité special chargé de foire un rapport sur la pétition de Richard W. Hartzogg.

Le Président a nommé membres de ce comité Mrs. Bossier, LaBranche et Porches Mr. La Branche au num du comité d'élection, a dé claré valide l'élection de M. Joseph E Johnson, sé nateur du contré de Féliciana.

Ser la motion de Mr. Tenney le senat a pris en considération le bill intitulé acte pour incorporer la compagnie de la Fabrique d'Huile de graines de coton et d'Assorance de la Louisiane. Ce bill a été lu pour a seconde fois et amende; la considération ultérieure de la 12eme section a été renvoyée à demain Mr. Bossier, nu nom du comité spécial, des réclama

tions, a présenté, comme rapporteure un bill intitulé: 'Acte pour venir au secours de Richard W. Harzagg.' Ce bill n été lu pour la première fois. Mr. Labauve a demandé le rejet de ce bill et l'ap. el nominal, le résultat de cet appel a été comme aus Pour le rejet: Mrs. Dupré, Hos. Labaute, Moore, Nicolas, Johnson, Porch, Reid, Tête et Tenney; 10 vx.

Contre le rejet: Mr. Bossier 1 voix. Un message écrit du gouverneur, a été apporté par E. Forstall, son secréture intime. Un message de la Chambre des Représentans, apporté par Mr. Eastin son greftier, a informé la népar que le comité d'enrôlement de la chambre a trouvé Ament enrôlée la résolution intitulée Résolution rela tive aux terres publiques, dans la paroi-se de Plaque-

nines. Cette résolution signée par l'orafeur de la chamété présentée à la signature du President du senat. Le même message a demandé le concours de sénat 'Acte pour incorporer l'azile de Ouest-Féliciana,' Acte pour imposer une taxe d'Hopital et pour autres objets. 'Acte pour étendre les pouvoirs du Jury de Police

de la Paroisse de St. Martin, et pour d'autres objets,'
'Acte pour amender les divers actes relatifs aux intricts électoraux dans la paroisse de Washington. Le même message a informé le sénat du désistement de la chembre à ces amendemens au bill intitulé 'acte pour défendre le jeu, auquel le senat n'a pas donné oncours.

Sur la motion de Mr. Hos, le sénst a prisen considération le bill intitulé: 'Acte pour créer des districts d'élection additionnels, dans la paroisse d'Orléans. Ce bill a été lu pour la seconde fois, amendé, exempté le la règle, passé et porté à la chambre. Mr. Labaure a présenté la pétition de David Devall:

sur motion, cette pétition a été référée au comité de réclamations. Asur la motion de Mr. Hoa, le sénat s'est occupe du bill intitulé: 'Acte pour saccter une somme d'argent à la réparation de l'école des Natchitoches, et pour d'autres objets,' à sa troisième lecture. Mr. Tête a présenté deux sections additionnelles

qui ont subi leur première lecture.
Sur la motion de Mr. Labauve, la réconsidération Un message de la chambre des Représentana, a (Signé.)

Par le Gouverneur, du bill entier, a été adoptée et renvoyée à demain. nformé le sénat que la chambre a donné son concours (contre aux amendemens du Sénat aux bills insiglés: 'Acte pour determiner et fixer les limites entre les paroisses limitroplies; et pour d'autres objets.
'Acte pour étendre les limites de la ville d'Alexan-

ORDRE DU JOUR. Seconde lecture Acte pour ethbir les limites Ouest de la paroisse de Catalioula. Sur la motion de Mr Moore, ce bill a été exempte de la régle et passé.

Bur la tidlian de M. Lebendre, la de codion de l'ac-f. Acte pone decorder deitains pouraire dux Pilid-

Acte pour incorporer l'Exlise méthodiste épiscopale pour lequel le Président a nommé M.s. Labauve, dans la ville d'Alexandrie, paroisse des Rapidele. Ce bill a été exemple de la règle et passé avec amendement du litre.

'Acte pour venir au secourside Geo. W. Adissot de la Parbissa de St. Landry.' Sur la motion de Mr.

Sur'motion. fo temt s'est njourne à demain, dix SAMEDI. 14 Mars.

Le Sénit s'est essemblé conformément à l'ajourne Membres présents: Mrs. Chis Derbigny président. Bossier, Dupré, Hos. Johnson, Lubaure, Le Branche. Lacoste, Moore, Nicholas, Porche, Reid, Tenney.

Mr. Reid, st nom du comité auquel à été référé l

pétition de David Devall a sprésente, comme rappor-teur un bill intitule: Acte pour venir au seccurs de David Devall. Ce bill a été in pour la première sois Sur la motion de Mr. Tenney le sénut a pris en con-sidération la 12eme section du bill intitule. Acte pour incorporer la Compagnie de la Fabrique d'huite de graines de Coton, et d'Assurance de la Louisiane. Cette section a été amendés, et le blanc de la promière section n été remplir, le bill a été exempté de

la règle et passé,
la règle et passé,
Sur la trotion de Mr. Tenney, le schat a pris en
considération la résolution telafice à la désignation
[location] des ferres données à l'Etat de La Louisia e par le gouvernement général. Lette resolution

te exemptée de la règle et pa-see. Mr. Labauve apresenté la péritions de citoyen de la ville de Waterloo, paroisse de la la pointe couple demandant l'incorporation de la dite ville. Cett

petition a été référée au comité judiciaire. Sur la motion de Mr. Labanve, le senot à pris en considération le bitl intitutés Acte pour amender code de procédure et l'acte intitule 'Acte pour amender le code de procédure; appronvé le 25 mars 1831 . La

seconde lecture de ce bill à cie reprise; vi sur motion de Mr. Nicholas, la consideration de ce bill a satisfaction et hypothèque, Lea actes de verte passés pardevant Jr. Most passés passés pardevant Jr. Most passés passés pardevant Jr. Most passés passés pardevant Jr. Most pas léclare dûment enrôlés les bills et les résolutions qui stirent: 'Acte pour amender l'acte intitulé' acte pour Voglé

'administration de l'Hôpital de charité de la ville de la Nouveller Orléans, appronté le 7 mars 1814.

'Acte pour incorporer l'Association charitable de Pompiers de la Nouvelle Oriéans. Acte supplementaire à l'acte intitulé' Acte pou

incorporer la ville de Latayette;' approuve le ler Anni 1833. Acte pour incorporer l'église St Jean Baptiste dans la paroisse d'Ouest Baton-rouge. Acte pour amender l'acte relatif au Penitentiaire, approaré le 10 mars 1831.

Acte pour émanciper Charles Clairborne et Sopronie Acte pour abroger les dispositions de l'acte intimé Accepour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Lomsiane, approuvé le 8 mars 1834, qui divise la milice de l'Etat, en deux

'Acte pour créet des districts d'élection additionnels ans la parmese des Natohitoches." 'Arte pour amender l'acte intitule' acte pour inver porer la compagnie du chemin à coulisses de Poutchartrain, appronvé le 26 janvier 1830.

'Acte pour fournir des armes à la compagnie Acte pour autoriser le transport, hora de l'Eint, des propriétés de Catherine Noten Rodgers. ORDRE DU JOUR. Acte pont incorporer in compagnie de l'écitime

in moyen du gaz, et de la Banques de la Nouvelle-Mr. Tenhey a fait la motion de referet re bill à un comité charge de sienquerir de la situation de la compagnie de l'éclairage, nu moyen de gaz. L'appel nominal deminde, sur cette question, a

donne le résultat snivant. Pour le reuvoi; Mrs. Dupré, Labaure, Nicholas, Porche, Reid et Tenney, 6 voix Contre le renvoi: Mrs. Bosier Hos; Johnson, Isa. 6 toix. oste, Moore, et The. Le présidents donné sa voix prip indérance en faveur

Mr. Moure a foit la motion de nominer les mambres

du renvoi è un comue.

de ce comité au scrutin. Cette motion a été adoptee Mrs. Reid et Dupré ont été nommé serutateurs e dépondisment de scrutin à donné pour résultal la nomination de Mrs. Hoa, Moure et Bossier, Le counté a ete invite à faire un eapport mardi au plus tard.

"Résolution relative à l'ajournement," L'examen de

cette résolution est renvoyée à fundi en huit. Resolution prient nos Sunateurs et Rapresentans an congrès de faire tous leurs efforts, pour obtenir du gouvernement général, certaines sommes d'argent qui Sur la motion de Mr. Dupre, le seunt a pris en



Childregien Dentiste, rut de Chartres, No. 147. L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvel Orléans qu'il continue à exerter la profession de den tiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opéra tions sur la denture, et à guérir les infirmités des genci res, et remédier à l'itrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en a-gent, depuis une seule jusqu'à un rateller complet. I extrait les dents carrées avec le moins de douleur possi ble; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement per-fectionnée par lui même, et dont on voit une représenta-tion en titre de l'avis auglais.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les au fres scuellement en usagé sont, lo. Papplication du ressor-artaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec la quelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien fécidée de cet institument sur tous les autres de ce genre; dispensent d'entrer dans de plus grands dé-

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'? 6 de l'après midi:

ATTENDU qu'Everiste Lauvé et Pietre Raimond Gaillard, exécuteurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Notivelle Orléans, se sont adressés moi nour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux mille cinq cent piastres, signée par le di Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil buit cent trente troir, conjointement avec

Thomas Copping, comme caution:

It est donné avis par les présentes à fous ceux que cela peut concerner, de déluire par écrit, au bureau du secrétaire d'État, dans les épatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons mour lesquelles la dire obtendient par les parties. raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée. né sous ma signature et le sceau de l'état, à la Nile

ce des Etats-Unis.

rasyle,

5 mm -2

(contre signé) MARTIN BLACHE, sectétaire d'Etat. CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE. pouces; il a uno cicntrico sur la joue droite. Il a l'habitede de laire des journés. La recomphase cidessis sern donnée à celuí qui le conduira dans une des peoles de la ville.

Les capitaines de navire et autres sont prévenus de ne point

LEFROIX PICOU.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTYLLET & DECERY. L sera vendu samedi prochain, 9 mai, au café de fi Bourse Hewlett:

ns, cocher et domestique de maison.

2. PAULINA, quarteronne, agée d'environ 26 ans, très MARIE, quarteronne, d'environ 7 ans, et EVELINA de

á 3 ans. Conditions:payables au Ter. avril 1936, en billets endos

Conditions: payables au Ter. avril 1936, en billets en dossées à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Les actes de vente devant Oct, de Arms, not, pub, 7 mai 7 mai AVIS AVIX MARCHANDS.

PAR TRICOU, POMINGON & CANONGE.

Le sera veidu le lundi 11 da, courant, à 4 heures et definie de l'Éprès midi, et sur les leux, au plus offrant, sans réserve, le builà hyer jusqu'au 31 dec. 1835, de 32, boutiques sittées au bazar, vie's vis le marché aux légumes et lèisant aussi face à le Lévés et à la rue Gulatin. nes et feisant aussi face à la Levée et à la rue Gulatin.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

appartiendra, 20 sacs de café.

PAR FERNANDEZ ET WHITING.

L sera vendu, samedi, 9 du courant, à la Bourge Hawlett
à midi, 48 TERRAINS situés su faubourg Tackson, et
étant dans les itets 36; 46, d'aprèt le plan exposé à la Bourge.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en builets andossés et
et hyportèque jusqu'à parfait parement. Les acles de vente
en l'étude de Louis T. Caire, nux trais des acquéreurs. 7 m

PAR J. LECARIÈNTIER.

SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu, a 10 A. M., à son
magaen d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du jort, et pour compte de qui j'appartuendra, 2 bal es
de toiles à drap de 1.4, d'Appieton, importes et efformmagées à bord de la barque Venice, capitaine King, vérant de
Boston.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAR HEWLETT & BRIGHT. PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession & Henry Bishrock.

N vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves
déus et poir la paroisse et la ville de la Nouvelleleur en seront vendes le samondi, 9 mai, 4 mai, 4 la Bourse Hewlett, savoir : Céleste, négresse américaine, parlant
français et anglais, domissique de maison, birrelusseuse
et renasseuse su preume anter. Los Ard deputiers ausseuse
et renasseuse su preume anter. Los Ard deputiers ausseuse t reparteuse hu premie ordre; Joe, age d'environ-ans bon charpenties, cocher et propre à tout. Henry, charre-tier, laboureur et charpentier, intelligent, agé d'environ

PAR J LE CARPENTIER. L sera vendu Samedi 9 mai courant, a midi précis, à la Bourse de Hewiett; Le negte There sué d'environ 40 ans, bon jardinier et

PAR FERNANDEZ & WHITING.

1. Un terr un situé dans la rue des Utsulines, avant 4u piede de face à la susdite rue, entre Royale et Cond's,



Sur la motion de Mr. Dapré, le séust a pris en considération le bill intitulé facte pour incorporer la compagnie du chemin à confisses et de la Bauque de l'Archafalaya.' Ce bill a été exempté de la règle et lu pour la seconde fois.

Sur la motion de Mr. Moore, le sénat s'est ajourné à lundi prochain, 10 heures du matin.

Sur la motion de Mr. Moore, le sénat s'est ajourné à lundi prochain, 10 heures du matin.

Sur la motion de Mr. Moore, le sénat s'est ajourné à lundi prochain, 10 heures du matin.

Conformément de Carrollton, aux set le la Nouvelle Orleans et de Carrollton, aux obtreau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les joure; les dimanches exceptés, pendant l'espacé de 30 jours.

lant l'espacé de 30 jours Pat ofdte de la direction. L. E. GENERESS 14 avril---30

Banque des Citoyetts de la Louiniane.
Nouvelle Orienne, le 22 avril 1835.

CEUX des souscripteurs au fond capital de la Banque des Citoyens de la Louiniane; dont les propriétés données en garantié de trouvent gretées d'hypothèques, abnt préfèrens d'avoir à faite redier les dites hypothèques d'avoir à faite redier de l'avoir d'avoir à faite redier de la direction.

21 avril 15 BUREAU DE LA COMPAGNIE OU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

heures du matin, pour regevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq prastres paraction seront exigées en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendence des directeurs de la Compagnie roihme commissaires.

D. F. BURTHE, J. R. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER. Directerrs

Par ordre de la direct L. M. GENERES. 13 avril-30 COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE C. M. Livanuais contre François Perrilitat et Pierr LA NOUVELLE ORLEANS:

Raboun Avis des commissaires, VIS est publiquement donné par la présente qu A VIS est publiquement donne par la proposital de les livres de souscription su fonds espital de

issaires soussignés dans cetté ville à l'entoides commi gnure des rues de Canal et Royalc, lundi, 11 mai 1835, et que conformement à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant R. F. Canfield. James H. Caldwell, \_ Thomas Banks J. R. Sterrett, Wm. Debnys, Commissuires. Joshua Baldwin,

cette compagnie seront duverts sons. la surintendence

Orleans, ce six d'avit mit hoit cent trente cinq, et dans la cinqu'ente neuvième année de l'indépendanra à la geole.
GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.

Grorge M. Lee,

10 avril 3ps, 1ps WHITE & Co.

VENTES PAR LE SOIELIF.

ANS LA COUR DE PAROISSE. L stra vendu samedi prochain, 9 mai, au casé de sa Bourse Howlin.

Bourse Howlin:

1. JEAN-BAPTISTE, nègre créole, agé d'environ 17

Louis, en oette ville, le samedi 9 mai prochain, à 1 heure fières vs. Engène Montangon. En vertu d'un or

de relevée.
La mulatresse esclave nommée Pauline, saisie dans l'af bonne conturière, un peu blanchisseuse et repasseuse, bon damestique de maison et bon stijet; avec ses deux enfans.

AADDE RED. BUISSON shérif. A. Guiney confre le bateau & vapeur Freedom.

Victor David contre le même,

\*\*YOUR DE PAROISSE —En vertu de 2 ordres ( leans, j'exposerai en vente à le Nouvell e Bourse, encouamedi 25 mai, à une heure de relevée, Le bateau a vapeur Freedom, son umenbl ses agres et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

litions-comptant. FRED. BUISSON, sherif. Alexander H. Smith contre P. K. Wagner.
OUR DE PAROISSE—En vertu d'ud ordre de fier.
factas à moi adressé, il sera vendu à la Nouvel. PARTOUS LE CARPENTIER.

I tera verdu samedi, 9 du courant, à 10 heures du Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, et cette ville, le samedi 30 mai prochain, a une heure de la re sprartiendra, 20 sacs de café.

8 mai Bourse, encorentire des rues St. Louis et Chaitres, en levée, les esciaves Lydia et Clara, saisies dans l'affaire et dessis-conditions, comptant. FRED, BUISSON,

DANS LA COLR DE DISTRICT, Aust Woodfolk contre Samuel M. Woodlolk En vertu d'un ordre de fiert taries à moi adressé, j'exposerai en venà la Nouvelle Bourse, encoignure des St Louis, en cette ville, le samedi 9 mai prochain, à une

OUR DE PAROISSE—En vertu d'un toute sie et de vente a monsdressé par l'honorable Cour de l'arcisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléane, encoignaire des l'exposerat en vente à la Nouvelle Dourse, envoignure des ues de Chartres et St. Louis en cette ville de la Nouvelle Orlande.

15 avril PRED. BUISSON, she illand Ames & Ed. Rogan contre E. W. Gregory et N. Harrington, exécuteurs de P. B. Penny.

ANS LA COUR DES PREUVES pour la ville et parousse de la Nouvelle Culéans, en verte d'un ordit de altas fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Buisse de la Nouvelle Buisse de la companie des rous Chartres et St. d'aguis, en velle Bourse, encognure des me-Charres et Si Louis, er cette ville, le mardi 2 juin prochair. a une herre de l'après nidi, debx lots de terre siune au côté ouest du bassin

Sémilé.

COIR DE PAROISSE. En vertu d'un ordre de feu facias à moi adresse, il sera vendu a la Nouvelle Bourpir du de tace à la susdite rue, entre Royale et Condé, sur 125 pieds de profondeur, mesure frân aisse, borné du côté de la rue Condé par les proprétés de John A. Merle Le vendred 5 juin, à une heure de relevée, ur le te de sur appartenant à la d'he succession, savoir :

Gibern Le du fot est riué à l'encougnure des rees A pol-

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre aire et de vente comme aut, savoir ;
Deux lots de terre attués à McDosough, dans cette p roisse, sur la rive droite cu ficuve, désigné par less et 12, dans l'itet no. 14, sur on plan dicese ple loca voyer de la ville, soos la date du 5 decembre 1832, et se en l'Etude de G. R. Stringer notaire public, le a

Deux Lots de tirre, désignés par les nos 33 et 31, cha que terrain mesti ant 44 pluds de face sur la rue des Mr ais, sur 120 pleus de protondeur, saisis dans l'affaire ci

re sera adjugé au plus haut el dernier enchérisseur, pou le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéren ournissant son bond avec suffi-ante securité purisit à sout cent d'intérêt, à satisfaction et hypothèque sur le dif terrain jusqu'à parfait paiement. F. BUISSON wheriff Robert Ferriday Cohire P. Sanchiz.

Le mulfire esclave nomnie Ceiestin, ale de 22 uns, sai De munire esclave nomn. Cévestin, à cé de 22 ann, eausie dans l'affaire cf-dessus. Condutions compfant.

21 avril FRED. BUISSON, shérif.

Eli Victor Jostifiain vs. veuve Patricks Jos. Fox.

OUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il séra vendu à la nouvelle Bourse, eficoignure des rues St. Louis et Chartres en cette fille, ié Lundi è juin prochain, à une heure apris midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre e A VIS—Les livres de souscription de cetté compagnie la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rub Canal, à 10 balance du matin, pour rejevoir des souscriptions pour la balance du motina de foute content au bureau de de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rub Canal, à 10 balance du matin, pour rejevoir des souscriptions pour la balance du motina de fond content. denr sur la rue Girod.

L'autre lot de ferre 60 pieds, plus ou moins, de face la rue St. Charles, sur 160 pieds de profondeur, engembli avec les barisses et améliorations qui se trouvent sui les dits lots, sinsi que tous les droits, privilèges et prérogatites, qui y appartiennent, saisis dans l'affaire ci-desais na de la vente, \$8265, 331c, avec les interéss sur \$255. 33]c di 17 mars 1833, jusqu'à parfait paiement et les frais de procès payable comptant. \$1203. 34c. payable le 10 de juillet 1835, avec les intréts à 10 pour cea.

DANS LA COUR DE DISTRICT-En vertu d'un ordre de alina fine Carlos Carlos Perrolles de la la companya de la la companya de la la companya de la la companya de la companya d idane l'affaire ci-dessus.

2 mai FRED. BUISSON, shérif.

J Placide contre Fred. Proctor.

OUR DE FAROISSE—En vertu d'ain ordre de saivelle Buttree, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 30 mai prochain, à une heure après mid, le lut de terre ci-dessons décrit; stué dars le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Oricans; VINGT CF PIANQTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné de d'independantes sertetaire d'Etat.

PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné il y a environ 15 jours, le grife americain nomme MAR
TIN, ge d'environ 38 aux, taille de finance de W. Christy
tron 15 jours, le grife americain nomme MAR
TIN, ge d'environ 38 aux, taille de finance de W. Christy
tron 15 jours, le grife americain nomme MAR
pouces; il a une cicatrica sur la joue droite. Il a

l'habitude de la nouvelle Orléans,

fauthourg Ste, Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans,

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la rue, qui passe entre

to formait une des encoignures de la veu de f montant du milet du, cinq prastres et rinquante cents de de frais de protetjet les intététe, su taux de cinq pour cent par an à partir du 10 février 1836 jusqu'à parfait patèment, et les frais du procès; la balance à 1, 2 et 3 aus à part du 7 février 1835, sai 1 dans la dite cars

La multiuesse nommée Maria Graham, agée d'environ 16 ans, series dans l'affaire ci-dosus. Conditions—com tant. (73 avrii) FRED, BUISSON, shent. Ant. (7 avrii)

FRED. BUISSON, sherif.

Neë Jourdan et antres vs. James S. N. McFarlane.

OUR Dr. PAROISSE—En vertu d'un ordre de sai-

Orléans, le Lundi 19 mai prochain, á une heure sprè La propriété suivante, mentionnée et décrite dans le dit

ou Perdido, les dits lois cont désignes par les nos. 1, 2, e 4, 5, 6, 11 et 32, sur un plan marque B, dressé par Jeso-Pitie, véyer de le ville, sons la date du 16 février 1832. Selsis dans Paffaire ci-dessus. Conditions comptant, 15 avril PRED, BUISSON, shé il a

nouveau canal et face au débarquement de l'overgéon, c'aque lot meanrant environ. 3u preis de face sur 200 pieds environ de profondeur, saisi dans de l'itre codessus. Conditiona—comptant, F. BUISCON, sherif, [30a Conditiona—comptant, F. BUISCON, sherif, [30a Conditiona—control John Gibson et J. H. Caldwell

Esq. et du côté à là rue Royale par la propriété suivante, aussi appartenant à la die succession, savoir :

Une maison en briques à une étage, et les autres tâtie :
sea et les améiorations qui s'y trouvent, ayant été la demeure du cécéd.

2. Un terrain jougnant la susdite propriété avant le joints 9 pouces de face à a rue des Urantines, et Sa pieds prolondeur, mesure tranyaise, ayant deseus Phe maison en briques, cuisme à trus etages et les aurres améiorations qui s'y trouvent, borné du côté de la rue Royale par la priprié é suivante,

la priprié é suivante,

avant le Sa pieds de la côté de la rue Royale par la priprié é suivante,

la priprié é suivante,

avant le Sa pieds de la côté de la rue Royale par la priprié é suivante,

la priprié é suivante,

le resulte aurres appartenant au pied l'ança s'été preds a l'ence une moison en briques de la course le suites aurres améiora
se et les améiorations qui s'y trouvent, borné du côté de la rue Royale par la priprié é suivante,

le rere appartenant à l'encotenniu des rues Apollon, sur 120 pieds, nême messon, à la rue che le mice, ensemble avec une ne tonne in bion en briques.

4 mai FRED BUISSIN, «l'enf.

VOIR DE DISTRICT.—En veri d'u onlie de sa viele Bourée, entoignure des rues St. Louis et Chorne et de vente à moi auces ét, s'era veride à la Nevelle Bourée, entoignure des rues St. Louis et Chorne et de vente à moi auces ét, s'era veride à la Nevelle Bourée, entoignure des rues St. Louis et Chorne et de vente à moi auces ét, s'era veride à l'encotenne de la verile de vente de vente à moi auces ét, s'era veride à l'encotenne de la velle Bourée.

see et de vente a moi auresse, i seia vente a moi auresse, i seia vente a moi auresse, il seia vente a moi auresse. St. Louis et Charles, il proprie d'important aux si une beno et de certe dans le sustite profondeur, ayant aussi dessus none maison en briques.

Les sustites propriétés bâties entièrement sous la surveillance du décédé sont trop bien connues pour qu'il soit nécessaire d'en do ner rei le moundre détuit.

AUSSI—UES ESCLAVES SUIVANTS!

1. Ularissa, n'gresse créole, âgée de 35 ans, bonne à tont, ercellente domestique de maise il, très bon sujet.

2. Kil ma, négresse créole, âgée de 35 ans, bonne à tont, ercellente domestique de maise il, très bon sujet.

3. Marceile, nègre créole, âgée de 35 ans, bonne à tont, ercellente domestique de maise il, très bon sujet.

Condi ons les ropriétés à un crédit de une deux ans, les escalaves à ti et 12 mois de crédit en billets en lossée.

Toussant Mossy sr. vs. Henry P. Levy.

les esclaves à ti et 12 mois de ciedit en billets en lossés à stitsfaction et hypothèque spéciale jusqu'à partait paic ment.

Les actes de cente seront pasiès à Pétude de Carlisle Pollock, not, pub, aux frais des acquereurs.

5 mai en cette ville, le Samedi 6 juin prochain, à une heure arrês mile.

Beoton for La Louisiane.

Résolution sollicitant une donation de terre de la Ninavelle Orléans, le 7 ffai 1935.

Part du gouvernement genéral, pour la constriction du chemin à conlisees de Springfield à Liberty, dans du chemin à conlisees de Springfield à Liberty, dans l'Etat du Mississipi. Ce bill a vié exempté de ni règle conque précisé du matin, sur la Place d'Artique, mesure française, suivie dans l'affarée codessuite. nes, postr une revue d'inspection.

Les officiers conuffandant de compagnies remettront à land exquie sera faite aux conditions sun antes lant, \$413. 33c. et les intérêts, la balance saxable le 2 inspecteur de brigade un l'attent di nombre officiel.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit los de ter-

ANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un win de fiert lacias à moi adiesse, j'exposere) er vente à la Nouvelle Bourse, encognure neu sure. Construe et St. Louis, le Mercredi 20 mai, a une beure de relevée,

par an, de ceité date in cas de non paiement; \$4333. 334c payable le 14 mars 1836. L'acheteur de la propriété et dessus mentionnée fottmira ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jurqu'à parfait paiement. 6 mai FRED. BUISSON, shérif.

vendit à la Nouvelle Bourse, eticoignure des rues Char tres et St. Lonis, en cette ville, le mercredi 3 juin pre chain, à une heure de relevée, un lot de terre situé dans la rue P' ilippa, faubourg Ste. Marie, meaurant 37 jieda de face à la rue Philippa sur 130 pieda de profondeur, sai-La dité venté sera faite aux conditions suivantes, à un trente jours, entre dix heures du matin et deux de crédit de l'et deux ans, en billets endosrés à satisfaction et hypothèq ie spéciale jusqu'à parfait paiement, 2 mai FRED, BUISSON, shérif-

> 29 av F, BUISSON, sheriff

CASAE-40 calesce à vendre par

procédure; appronvé le 25 mars 1831. La puer, manacreur et compender, metingent, age constitue de ce bill à été reprise; et sur la 143 ans. Tous ces esclaves sent pleinement garantis.

Conditions : 6 et 12 mêts de crédit, en biflets endossée 5

son spirt, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Les conditions seront annoncees au moment de la ven

PAR PERNA MIEZ & WHITING.

Nuccession d'eu Edouced Laure.

FNTE POSITIVE —Samedi prochain, 9 de ce mois
il arra vendu, sans réserve, par ordre de l'homorable
cour des preuves, et sous la direction de l'exécuteur testa
mentaire, à la Bourse de l'Iewlett, a midi précis, les pro
priètés provérant de la succession de feu Edouard Lauve
1. La terrina airué dans la son des Brandings airuit de



Les officiers constandant de compagnies remettront à l'impecteur de brigade un état exact d'unombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corpé sont chargés de l'exécution du présent turire.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauphé, bommandant la legion.

E. AUGUSTIN, sitte de camp.

Deur l'air désiranés nu le mai, à une house de ribèré.

Deur l'air désiranés nu le mai, à une house de ribèré.

Deur l'air désiranés nu le mai, à une house de ribèré.

Deur l'air désiranés nu le mai, à une house de ribèré.